

DÉLIBÉRATION N°2023-54 PORTANT APPROBATION DES TARIFS 2024-2025 RELATIFS A LA FORMATION CONTINUE ET AUX DIPLÔMES D'ETABLISSEMENT

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L.712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 8 juillet 2021 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2021 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 4, et 23 à 27 ;

**Considérant** l'avis du conseil des études du 14 décembre 2023

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1**

Les tarifs relatifs à la formation continue et aux diplômes d'établissement pour l'année 2024-2025, tels que présentés en annexe de la présente délibération, sont approuvés à l'unanimité.

**Article 2**

La présente délibération sera transmise à la chancellerie des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP  
Marc PHALIPPOU